



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2024

Monsieur Claude EERDEKENS, Bourgmestre;
Monsieur Vincent SAMPAOLI, Monsieur Benjamin COSTANTINI,
Monsieur Guy HAVELANGE, Madame Françoise LEONARD,
Madame Elisabeth MALISOUX, Échevins;
Madame Sandrine CRUSPIN, Présidente du CPAS;
Monsieur Christian BADOT, Madame Marie-Christine MAUGUIT,
Monsieur Etienne SERMON, Madame Rose SIMON-CASTELLAN,
Monsieur Philippe MATTART, Monsieur Philippe RASQUIN,
Monsieur Christian MATTART, Madame Françoise TARPATAKI,
Madame Florence HALLEUX, Madame Martine DIEUDONNE-OLIVIER,
Madame Cassandra LUONGO, Monsieur Jawad TAFRATA,
Monsieur Kévin GOOSSENS, Madame Christine BODART, Madame Marie-
Luce SERESSIA, Madame Natacha FRANÇOIS, Madame Gwendoline WILLIQUET,
Monsieur Damien LOUIS, Monsieur Hugues DOUMONT, Madame Nathalie ELSEN,
Monsieur Eddy SARTORI, Monsieur Emmanuel GILLET, Conseillers;
Monsieur Ronald GOSSIAUX, Directeur général;
Monsieur Philippe RASQUIN, Président;

6.7. OBJET : IMAJE - Assemblée générale ordinaire du 25 novembre 2024 - Mandats de vote

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu les articles L1122-20, L1122-26 § 1^{er}, L1122-30, L1523-12 § 1^{er} et § 1/1 et L3221-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) ;

Vu l'affiliation de la Ville d'ANDENNE à l'Intercommunale des Modes d'Accueil pour Jeunes Enfants, IMAJE en abrégé ;

Vu ses délibérations du 3 décembre 2018 et du 27 janvier 2020 portant désignation des représentants de la Ville d'ANDENNE aux Assemblées générales d'IMAJE durant la mandature 2018-2024, à savoir en l'occurrence MM. Elisabeth MALISOUX, Echevine, Cassandra LUONGO, Rose SIMON-CASTELLAN, Françoise TARPATAKI et Florence HALLEUX, Conseillères communales ;

Vu le courriel du 10 octobre 2024 de l'intercommunale annonçant la tenue d'une assemblée générale ordinaire le lundi 25 novembre 2024 à 18h00, au siège administratif sis rue Albert 1^{er}, n°9 à 5380 FERNELMONT ;

Vu l'ordre du jour de l'assemblée générale, lequel est établi comme suit :

Vu la documentation relative à ces points ;

1. Plan stratégique : évaluation ;
2. Indexation et participation financière des affiliés ;
3. Budget 2025 ;
4. Démissions et désignations de représentants à l'assemblée générale ;
5. Approbation du PV de l'assemblée générale du 17 juin 2024.

Sur la proposition du Collège communal,

ARRETE :

Article 1^{er} :

Un mandat de vote est donné aux représentants prédésignés pour chacun des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 25 novembre 2024

Point 1 : Plan stratégique : évaluation

Résultat du vote : 19 NON (PSD@ ET MR) et 8 OUI (AD&N)

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **négatif**

Point 2 : Indexation et participation financière des affiliés

Résultat du vote : 19 NON (PSD@ ET MR) et 8 OUI (AD&N)

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **négatif**

Point 3 : Budget 2025

Résultat du vote : 19 NON (PSD@ ET MR) et 8 OUI (AD&N)

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **négatif**

Point 4 : Démissions et désignations de représentants à l'assemblée générale

Résultat du vote : 27 OUI

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 5 : Approbation du PV de l'assemblée générale du 17 juin 2024

Résultat du vote : 27 OUI

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Article 2 :

L'attention des délégués communaux est attirée sur les dispositions de l'article L1523-12 § 1^{er} du Code de la démocratie locale et de la décentralisation suivant lesquelles les délégués communaux sont tenus de rapporter à l'assemblée générale la proportion des votes intervenus au sein du Conseil communal sur chaque point à l'ordre du jour.

Ce mandat de vote est valable pour l'assemblée générale ordinaire programmée le 25 novembre 2024, ainsi que pour toute autre assemblée générale ultérieure, avec les mêmes points à l'ordre du jour, si celle du 25 novembre ne devait pas se trouver en nombre qualifié pour siéger.

Article 3 :

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise à IMAJE, ainsi qu'aux déléguées communales.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

Ronald GOSSIAUX

Philippe RASQUIN

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,



Ronald GOSSIAUX



Claude EERDEKENS